

## ÉDITO



La mutualisation des tarifs mise en oeuvre en 2015 nous permet aujourd'hui de financer de nombreux travaux que les communes rurales n'auraient pas eu la capacité de réaliser. Preuve en est,

l'inauguration en 2016 des stations d'épuration de Blauvac et Flassan.

Le service assainissement collectif est soumis régulièrement à de nouvelles évolutions réglementaires et à de nouvelles attentes des usagers (le traitement des nuisances olfactives), qui font de ce service un service en perpétuel mouvement. De nombreux projets nous attendent encore, avec comme objectif permanent l'amélioration de la qualité de service.

**Jérôme BOULETIN,**  
Président du Syndicat Rhône Ventoux

## À LA UNE

### Des nouvelles stations d'épuration à Blauvac et à Flassan

En fin d'année 2016, le Syndicat Rhône Ventoux a inauguré deux nouvelles stations d'épuration, celles de Blauvac et de Flassan.

#### À BLAUVAC

La nouvelle station d'épuration a une capacité de 300 équivalents-habitant et permet de répondre aux besoins des hameaux des Gauchers et de St Estève. Pour cette station, le Syndicat a fait le choix d'une technologie innovante avec des mécanismes proches des équilibres naturels : la filtration par plantés de roseaux. La station est équipée de plusieurs bassins composés de couches de graviers et de roseaux plantés. Le parcours de l'eau au travers de ces bassins successifs permet retenir les matières en suspension et de traiter de façon naturelle la matière organique dissoute. Par ailleurs, le développement des roseaux favorise une très bonne intégration paysagère de la station d'épuration dans son environnement. L'investissement pour cette installation est de 716 000 €.

#### À FLASSAN

L'ancienne station d'épuration datait de 1975 et ne permettait plus de répondre aux besoins démographiques de la commune. Le Syndicat a mis en service une nouvelle station d'épuration utilisant un procédé de disques biologiques. Ce fonctionnement est faible en consommation énergétique et permet à la station d'être évolutive. D'une capacité aujourd'hui de 650 équivalents-habitant, la station d'épuration pourra à terme traiter les eaux usées de 1000 équivalents-habitant. L'investissement pour cette installation est de 1 026 000 €.

## chiffres CLÉS

**29** communes adhérentes

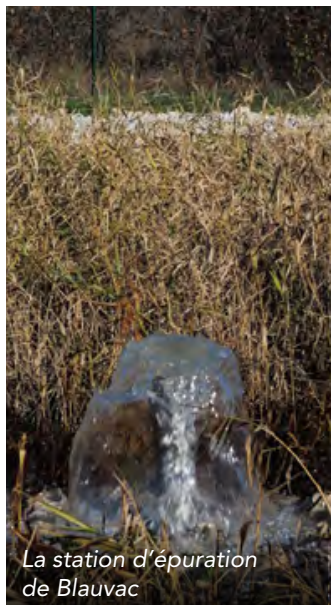
**25 854** usagers desservis

**445** km de réseau  
de collecte des eaux usées

**36** stations d'épuration

**106** postes de relèvement

> Retrouvez les vidéos des inaugurations sur :  
[www.rhone-ventoux.fr](http://www.rhone-ventoux.fr)  
rubrique « Actualités »



La station d'épuration de Blauvac



La station d'épuration de Flassan

# infos TRAVAUX

## BÉDARRIDES :

Extension de la station d'épuration.

Investissement de 955 000 € HT.

## GIGONDAS :

Création de l'assainissement collectif  
au quartier de la Beaumette.

Investissement de 896 735 € HT.

## MALAUÈNE :

Réhabilitation du réseau d'assainissement  
au boulevard des Remparts.

Investissement de 525 000 € HT.

## PERNES-LES-FONTAINES :

Renouvellement du réseau d'eau potable  
et extension du réseau d'assainissement  
à la RD 1 et la RD 6938.

Investissement de 1 030 490 € HT.

# 10,3

millions d'euros  
d'investissement  
pour 2017



## AMÉLIORER LES PERFORMANCES

### La chasse aux mauvaises odeurs

Le Syndicat Rhône Ventoux souhaite offrir un service d'assainissement performant et sans nuisances à l'ensemble des usagers. Pour répondre aux nuisances olfactives, le Syndicat a mis en œuvre deux actions.

- A Mazan, des épisodes odorants étaient constatés au poste de relèvement Bramefan. L'ouvrage a été équipé d'une unité d'injection de Nutriox®. Ce procédé de traitement préventif permet de neutraliser les odeurs générées par les eaux usées.
- A Montoux, le Syndicat a fait le choix de NOSE (No Odors for SUEZ Environnement) pour gérer les nuisances olfactives constatées sur certains quartiers. Cette démarche comprend une étude du réseau d'assainissement et des plaintes odeurs, une surveillance analytique au moyen de capteurs et une surveillance sensorielle par un jury de riverains formés à la reconnaissance des odeurs.



© Michel HURTREZ, Groupe SUEZ

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### Du nouveau dans la réglementation

L'arrêté du 21 juillet 2015 remplace celui de 2007 et considère le système d'assainissement dans son ensemble (ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées) dans une logique d'amélioration continue des performances de l'assainissement.

Ce nouvel arrêté prévoit notamment une analyse des risques de défaillance pour les stations d'épuration supérieures à 2000 équivalents-habitant (EH) ainsi que pour toutes les nouvelles stations. Par ailleurs, des diagnostics seront réalisés de façon permanente pour les systèmes supérieurs à 10 000 EH et périodique pour les systèmes supérieurs à 2000 EH. L'ensemble de ces mesures contribue à renforcer la conformité des systèmes d'assainissement et de réduire ainsi leur impact sur l'environnement.

